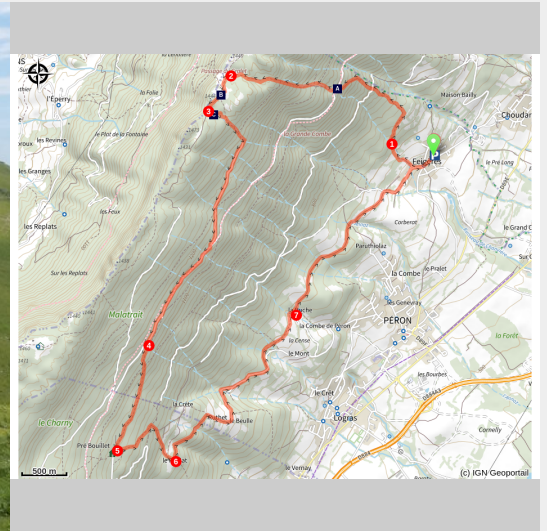


# Des bas monts au chalet du Gralet

Pays de Gex - Peron



Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura (PNRHJ / Gilles Prost)

*Des chênes et châtaigniers des bas monts du Pays de Gex aux prés boisés des alpages du Gralet, s'étage la forêt de montagne, couronnée par des estives aux panoramas saisissants. Les pentes marquées du sentier des Chézerands « droit dans la pente » illustrent bien les chemins d'antan, utilisés pour commercer d'une vallée à l'autre.*

C'est au cœur de la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura que vous conduiront vos pas. Le long de ses crêtes panoramiques, là où des prairies prennent les allures de steppes multicolores, là où chaque fleur apporte sa note, là où croissent les épicéas centenaires des forêts d'altitude.

Itinéraire officiel - [réseau Geotrek du Parc naturel régional du Haut-Jura](#)

## Infos pratiques

Pratique : Randonnée

Durée : 5 h

Longueur : 15.4 km

Dénivelé positif : 867 m

Difficulté : Très difficile

Type : Boucle

Thèmes : Faune - Flore, Paysages

# Itinéraire

Départ : Feigères, commune de Péron

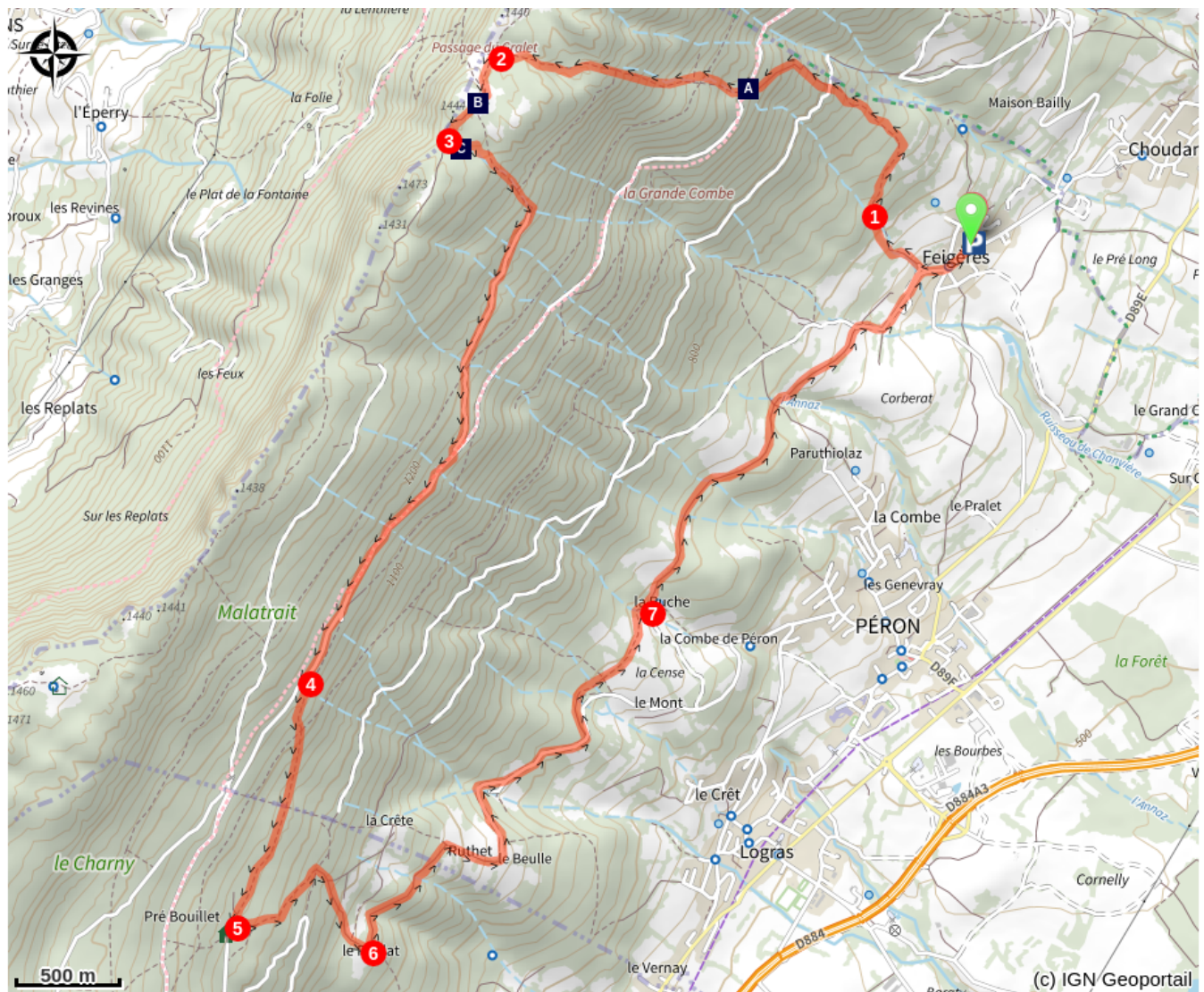
Arrivée : Feigères, commune de Péron

Balisage :  GR®  PR®

Depuis le parking, l'itinéraire descend le chemin de l'ancienne Fruitière puis monte à droite (*balisage jaune*). Poursuivre par le Chemin des Bocagnes (sentier des Chézerands).

1. A l'entrée du couvert forestier, bifurquer à droite 100 m après un réservoir. Sans cesser jamais de gravir la pente, traverser successivement un premier chemin large puis une route forestière. Après de fortes pentes, déboucher dans un pâturage pour atteindre le **Passage des Chézerands**.
2. Crêtes et panorama (chaîne alpine et jurassienne) en rejoignant la Pierre de la Lune, en 30 mn aller-retour à droite (*balisage blanc-rouge*). Le sentier bifurque à gauche dans la pâture (*balisage blanc-rouge*) avec un beau point de vue sur le Crêt de Chalam au nord-ouest pour accéder au chalet du **Gralet**. Prolonger au sud 250 m sur le chemin pierreux de la crête boisée.
3. Bifurquer à gauche (*balisage jaune*) dans une clairière et descendre en longeant la parcelle forestière N° 8 un sentier étroit et de plus en plus pentu pour déboucher à un chemin large. Le chemin se poursuit à droite jusqu'à une route forestière. Suivre cette route à droite 1,5 km (point de vue sur le massif alpin, le Vuache, le Salève, Genève au sud du lac Léman).
4. Emprunter à gauche (cabane de Malatrait) le chemin en contrebas de la route, et sans changer de direction (sud - sud-ouest) descendre en direction du **Pré Bouillet** (anciens murets de pierres).
5. Chalet abri du Pré Bouillet à 50 m (*balisage blanc-rouge*). Le sentier terreux bifurque à gauche (*balisage blanc-rouge*), puis à droite (pierreux) entre les parcelles 33 et 34 pour rejoindre la clairière du **Replat**.
6. Obliquer à gauche (*balisage jaune*) en direction du **Ruthet** (clairières et murs de soutien). Descendre à droite au Beulle (maison) et suivre à gauche un large chemin jusqu'à une bifurcation. Prendre le chemin forestier à gauche qui descend doucement, puis traverse des prés (à l'est, le Salève et le massif alpin, au nord, l'escarpement rocheux de la Marie du Jura) jusqu'aux fermes de **la Puche**.
7. Remonter à gauche en direction de Feigères par un chemin puis un sentier creux. Traverser une zone de prairies, puis un boisement pour déboucher dans les prés du hameau de Feigères. Rejoindre le centre du hameau par une petite route à droite.

# Sur votre chemin...



Réserve Naturelle Nationale de la  
Haute Chaîne du Jura (A)  
Les pelouses d'alpage du Gralet (C)

Chalet-abri du Gralet (B)

# Toutes les infos pratiques

## **Recommandations**

Attention, forte montée pour accéder au Passage des Chézerands et forte descente en forêt après Le Gralet.

**Ce parcours traverse une Zone de Quiétude de la Faune Sauvage de la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura, aussi :**

**Sur toute la Réserve : les chiens sont interdits, de même que la cueillette des fleurs ou le ramassage de tout élément végétal, animal ou géologique. Le bivouac n'est toléré qu'à proximité immédiate des chalets, comme ici, celui du Gralet.**

**Dans la Zone de Quiétude du Gralet : il est interdit de sortir du sentier balisé entre le 15 décembre et le 30 juin**

Par ailleurs, l'itinéraire traverse des pâturages avec du bétail, et emprunte des chemins forestiers. Aussi pour le respect des propriétaires et des exploitants qui vous autorisent le passage, pour la tranquillité du bétail, vous êtes invités à rester sur les sentiers balisés. Utiliser les passages aménagés pour franchir les clôtures et veiller à refermer les barrières.

En cas de travaux forestier (abatage, débardage...), pour votre sécurité, sachez renoncer et faites demi-tour.

## **Zones de sensibilité environnementale**

Au cours de votre itinéraire, vous allez traverser des zones sensibles en rapport avec la présence d'une espèce ou d'un environnement spécifique. Dans ces zones, un comportement approprié permet de contribuer à leurs préservations. Pour plus d'information, des fiches sont disponibles pour chaque zone.

### **Grand tétras**

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03 84 34 12 30

[www.parc-haut-jura.fr](http://www.parc-haut-jura.fr)

Le Grand Tétras est une espèce emblématique des forêts de montagnes françaises. Son apparence et son comportement font de lui un oiseau très atypique. Pouvoir l'observer relève d'un vrai défi, tant cet oiseau est discret, mais s'avère être un souvenir mémorable.

En hiver, son activité est réduite au minimum. Il passe la quasi-totalité de la journée

perché dans un arbre et consomme uniquement des aiguilles de sapin. Une nourriture très peu énergétique. Cette période est critique pour sa survie. Un oiseau subissant un dérangement régulier va puiser dans ses maigres réserves et finir par en subir les conséquences. Sa sensibilité à la prédation aura augmenté, ou bien il dépérira simplement à cause du manque d'énergie. Une autre période critique prend place du printemps au début de l'été avec la couvaison. Si la poule est surprise plusieurs fois, elle va abandonner le nid et laisser ses poussins seuls, sans protection. La survie des jeunes étant déjà très faible naturellement, ce phénomène accentué, d'autant plus, ce risque de mortalité chez les jeunes oiseaux.

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec le Grand tétras en période de nidification sont principalement les pratiques sportives terrestres comme la randonnée, le ski, le VTT.

## **Réserve naturelle nationale de la Haute-Chaîne du Jura**

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : **Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura**

135, rue de Genève

01170 GEX

Tél : 04 50 41 29 65

E-mail : [contact@rnn-hautechainedujura.fr](mailto:contact@rnn-hautechainedujura.fr)

Site : <https://www.rnn-hautechainedujura.fr>

Accueillant au fil des saisons à la fois promeneurs, professionnels (alpagistes, forestiers, etc.) et naturalistes, cette Réserve est un territoire accessible où de nombreux usages cohabitent. Pour assurer la pérennité de cet espace sensible et des pratiques qui s'y déroulent, il convient de respecter la réglementation en vigueur :  
Sont interdits :

- **les chiens même tenus en laisse,**
- **la cueillette des fleurs et la collecte de fossiles ou et de minéraux,**
- **le feu,**
- **l'usage d'instrument sonore,**
- **l'abandon de déchets,**
- **le camping.** Toutefois le bivouac, sans abri (sauf en cas de nécessité absolue : conditions météorologiques et sécurité de la personne notamment), pendant les créneaux horaires de 19h00 le soir à 9h00 le matin, pour une seule et unique nuitée par site, à une distance maximale de vingt mètres des sentiers balisés autorisés, en dehors des alpages occupés par le bétail, est toléré.

L'ensemble de la réglementation est consultable ici :

<https://www.rnn-hautechainedujura.fr/reglementation/>

Par ailleurs, sept Zones de quiétude de la faune sauvage, actives du 15 décembre au 30 juin (exception faite de la ZQFS des Platières, active du 15 décembre au 15 mai), interdisent de sortir des sentiers de randonnée balisés spécifiquement pour cette période de l'année.

## Zone de quiétude de la faune sauvage Col du Sac - Gralet - Poutouille

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : **Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura**  
135, rue de Genève  
01170 GEX

Tél : 04 50 41 29 65

E-mail : [contact@rnn-hautechainedujura.fr](mailto:contact@rnn-hautechainedujura.fr)

Site : <https://www.rnn-hautechainedujura.fr/reglementation/>

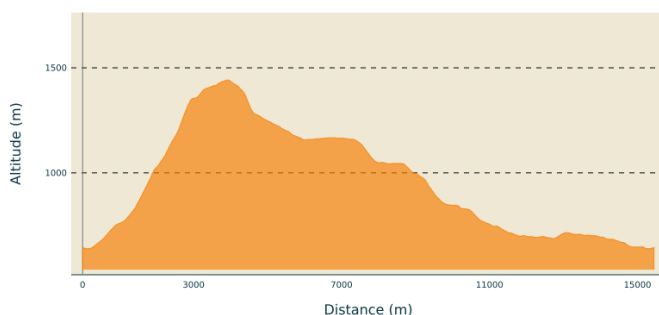
**Zone de quiétude de la faune sauvage** dans la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura.

**Du 15 décembre au 30 juin**, il est interdit de sortir des sentiers de randonnée spécifiquement balisés pour cette période, et quelque soit la pratique de la randonnée : à pied, en raquettes à neige ou à ski.  
Vous pouvez télécharger l'arrêté préfectoral en cliquant [ici](#).

Ensemble contribuons à la protection de la nature.

*(Le non-respect de cette réglementation est soumis à des peines judiciaires pouvant aller jusqu'à 450€.)*

### Profil altimétrique



Altitude min 639 m  
Altitude max 1442 m

### Accès routier

A 2,4 km au nord de Péron par la D89e puis route communale.

### Parking conseillé

Au coeur du hameau, rue de l'Ancienne-Fruitière

## **i Lieux de renseignement**

Office de Tourisme Pays de Gex Monts  
- Jura - bureau d'information  
touristique du col de la Faucille  
Coeur de station, 01170 Gex  
Tel : +33 (0)4 50 41 53 85  
[https://www.paysdegex-  
montsjura.com/](https://www.paysdegex-montsjura.com/)



# Sur votre chemin...

---



## Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura (A)

La Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura est la quatrième plus grande réserve naturelle de la France métropolitaine. Véritable concentré de pure nature, elle protège des paysages tels que les alpages, les pelouses sèches, les pinèdes à crochets ou les falaises vertigineuses ouvrant sur la chaîne des Alpes. Royaume du Grand tétras, de l'Aigle royal, du Circaète Jean-le-blanc, du Chamois et du Lynx, et de bien d'autres espèces aux nom évocateurs elle se parcourt en respectant certaines règles destinées à préserver la faune, la flore mais aussi les éleveurs de bétail qui concourent à maintenir la qualité de ses milieux et de ses paysages.  
Crédit photo : PNRHJ / Gilles Prost

---



## Chalet-abri du Gralet (B)

Rénové en 1989, le chalet typique du Gralet situé à 1450 mètres d'altitude bénéficie d'une cuisine, adossée à la bergerie, et d'un dortoir de 19 lits. Ces deux pièces sont en accès libre (avec "réservation" toutefois pour les groupes de randonneurs auprès de la mairie de Péron). Le reste du bâtiment est réservé à l'alpagiste.  
Crédit photo : Paul Béréziat

---



## Les pelouses d'alpage du Gralet (C)

L'alpage du Gralet se caractérise par une topographie très accidentée, rocailleuse, faite de petits dévers et de rideaux forestiers. Ses pelouses sèches se développent sur les sols minces. A même les pentes rocheuses les orpins accueillent la chenille de l'Apollon. En plein été, ce grand papillon blanc aux osselles rouges se remarque aisément parmi le florilège d'espèces plus petites orangées comme les mélitées ou sombres comme les moirés.  
Crédit photo : Paul Béréziat